



# Gestion et contrôle de la **BERCE DU CAUCASE**

La berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) est une plante envahissante qui peut être dangereuse pour la santé humaine. Elle a été introduite en Amérique du Nord au début du siècle dernier pour des raisons horticoles et répertoriée pour la première fois au Québec en 1990. Sa sève contient des toxines activées par les rayons ultraviolets. Le contact avec la sève, combiné avec l'exposition à la lumière, peut causer des lésions cutanées semblables à des brûlures. De plus, la berce du Caucase est très envahissante et colonise rapidement divers milieux. Elle nuit à la croissance des plantes indigènes et peut entraîner une perte de biodiversité. Elle représente donc un risque pour la santé et pour l'environnement.

## Mesures de protection individuelle

- \* Couvrir toutes les parties du corps par des habits protecteurs non absorbants (matériaux synthétiques et imperméables): pantalons longs, manches longues, gants imperméables à manchon long, souliers fermés ou bottes;
- \* Porter une attention particulière à la jonction des vêtements de protection (poignets, chevilles, cou);
- \* Enlever les vêtements et les gants en les retournant à l'envers. Éviter de mettre en contact les vêtements souillés avec d'autres objets ou vêtements et les nettoyer avant tout usage ultérieur ;
- \* Protéger les yeux ou, au mieux, tout le visage avec une visière;
- \* S'assurer que personne ne se trouve dans un rayon où il pourrait être atteint par la sève ou les débris de plante projetés lors du fauchage, de la tonte ou de la coupe;
- \* Utiliser préférentiellement un couteau ou une pelle ronde pour couper les tiges et les racines;
- \* Laver les outils qui ont été en contact avec la sève de la plante (sécateur, débroussailleuse, autres).

## Moyens pour éviter la propagation de la plante

- \* Éviter de se procurer, de semer ou de planter cette plante sur les propriétés privées;
- \* Porter une attention particulière aux ombelles porteuses de graines pour ne pas laisser tomber de graines;
- \* Éviter la dispersion des graines par les vêtements, l'équipement, le vent ou les cours d'eau;
- \* Éviter de stationner ou d'entreposer tout véhicule et équipement dans une zone infestée.

## Méthodes de lutte contre la berce du Caucase

- \* L'arrachage manuel ou mécanique est privilégié pour contrôler ou éliminer la berce du Caucase.
- \* Commencer les opérations de contrôle tôt au printemps pour un maximum d'efficacité. Toute intervention nécessite un suivi au cours de la saison de croissance et devra être répétée deux ou trois fois chaque année.
- \* Ces interventions devront être répétées pendant plusieurs années jusqu'à l'élimination complète de la colonie.
- \* Le site devra être revégétalisé le plus rapidement possible à l'aide de plantes indigènes compétitrices et à croissance rapide.

### Arrachage manuel ou mécanique

#### Plants immatures

- \* Arracher ou couper les plants immatures manuellement dès le développement de nouvelles repousses;
- \* Si les plants sont arrachés, retirer le plus de racines possible à l'aide d'une pelle ronde, d'une bêche ou d'un couteau à long manche.

#### Plants matures

- \* Couper à 15 cm du sol;
- \* Sectionner les racines à une profondeur d'environ 20 cm sous la surface du sol à l'aide d'une pelle ou d'un couteau pour les retirer du sol. La coupe doit être effectuée sous la zone présentant des cicatrices foliaires pour éviter la reprise de la croissance des tiges.

#### Coupe des ombelles

- \* Détruire les inflorescences avant la maturité des graines;
- \* Couper les ombelles de fleurs et les mettre dans des sacs pour les détruire;
- \* Couper les ombelles à la base de la tige florale et non juste sous les fleurs pour éviter une reprise de la floraison et répéter l'intervention si nécessaire.



PHOTO: ROMAIN NERON, MAPAQ

Racines présentant des cicatrices foliaires

### Comment se débarrasser des résidus de la berce du Caucase

- \* Placer les plants coupés dans des sacs de plastiques robustes et hermétiques;
- \* Faire sécher les plants coupés en exposant les sacs au soleil pendant un minimum d'une semaine afin de supprimer la viabilité des semences;
- \* Ne pas composter la plante entière ou en partie.

Pour plus d'information, visitez le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) au [www.mddep.gouv.qc.ca/pesticides/permis/code-gestion](http://www.mddep.gouv.qc.ca/pesticides/permis/code-gestion)